REGLEMENT INTERIEUR

JUNIOR CHALLENGE

Préambule
Le club de Rennes Paul Bert engage 2 équipes de 8 joueurs dans les interclubs jeunes.

Les buts recherchés d'une compétition individuelle complémentaire sont de pouvoir
1 – Offrir aux jeunes joueurs et particulièrement aux débutants un premier accès à la compétition échiquéenne.
2 – Compléter les 2 équipes du club en fonction des éventuels désistements.
3 – Permettre aux cadets et juniors (–1600 Elo) de continuer à jouer dans une compétition réservée aux jeunes joueurs.

Article 1 :
Le club de RENNES Paul Bert Echecs organise des tournois dénommés "Junior Challenge" sur la saison 2020-2021.
L'adresse de jeu est située 30 bis rue de Paris à Rennes, l'accès se fait par la rue François Bizette.
Les tournois sont homologués FIDE, ouverts aux jeunes nés après le 31/12/2000 sous condition d'un Elo maximal de 1600 aux dates des tournois.
Les tournois sont ouverts à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française des Echecs.
Les tournois seront organisés sous réserve du respect des conditions sanitaires exigées par les administrations.

Article 2 :
Les règles du Jeu sont celles actuellement en vigueur à la FIDE.
Les appariements se font au Système Suisse Intégral.
La licence A est obligatoire
Pour les tournois « Junior Challenge » 2 à 5, prise en compte des appariements des tournois précédents.

Article 3 :
Cadence : 0h50mn + 10s/cp en Fischer
Nombre de rondes par journée : 3
Les parties sont comptabilisées pour les Elo Fide des mois de décembre 2020, janvier, février, mars et avril 2021, suivant les dates respectives des tournois.

Article 4 :
Il est demandé de se préinscrire en ligne sur le site du club au plus tard la veille (avant 20h00) des dates indiquées pour la bonne organisation des tournois.
Inscriptions définitives et vérification des licences : le jour des parties de 10h15 à 10h25.

Il est possible d'intégrer les tournois pour la 2ème ou 3éme ronde de la journée, sous réserve de le savoir avant la fin de la ronde précédente.

Date et homologations des tournois : 5 journées sont retenues, elles seront confirmées par une annonce un mois avant la date du tournoi. 22/11/2020, 06/12/2020, 10/01/2021, 14/02/2021 et 07/03/2021. Les homologations FIDE sont demandées dans les délais normaux.

Date et heure des rondes 1 des différents tournois
Tournoi 1 : 22/11/2020 à 10h30 – Homologation FIDE en attente
Tournoi 2 : 06/12/2020 à 10h30 – Homologation FIDE en attente
Tournoi 3 : 10/01/2021 à 10h30 – Homologation FIDE en attente
Tournoi 4 : 14/02/2021 à 10h30 – Homologation FIDE en attente
Tournoi 5 : 07/03/2021 à 10h30 – Homologation FIDE en attente

Horaire des rondes (tournois 1 à 5):
Ronde 1 : 10h30
Ronde 2 : 13h30 donné à titre indicatif
Ronde 3 : 16h00 donné à titre indicatif

Le délai de forfait est fixé à 30 minutes
L'utilisation du "Bye" n'est pas autorisée dans les différents tournois.

Affichage des résultats et des classements les jours mêmes des tournois sur le site internet du club : http://www.rennespaulbert-echecs.fr/

Article 5 :
Droits d'inscriptions : Gratuité pour tous les joueurs.

Article 6 :
Départage des ex-aequo : Confrontation directe (si possibilité) - Buchholz - Cumulatif – Performance

Article 7 :
A chaque date des tournois, les meilleurs jeunes sont récompensés.
3 points obtenus : 1 médaille d'or
2,5 points obtenus : 1 médaille d'argent
2 points obtenus : 1 médaille de bronze
D'autres récompenses peuvent être attribuées suivant la participation aux tournois.

Article 8 :
Sur les 15 parties prévues, les 10 meilleurs résultats sont retenus pour établir le classement final.
Remise des prix après la dernière ronde du 7 mars 2021 (18h30 heure estimée).

Prix : On ne cumule pas les récompenses
En cas d'égalité de points pour ce classement final: Attribution du même prix pour les joueurs à égalité de points.

Au 1er du classement général : 1 coupe
Au 2ème du classement général : 1 coupe
Au 3ème du classement général : 1 coupe

Au 1er minime : 1 médaille d'or
Au 2ème minime : 1 médaille d'argent
Au 3ème minime : 1 médaille de bronze

Au 1er benjamin : 1 médaille d'or
Au 2ème benjamin : 1 médaille d'argent
Au 3ème benjamin : 1 médaille de bronze

Au 1er pupille : 1 médaille d'or
Au 2ème pupille : 1 médaille d'argent
Au 3ème pupille : 1 médaille de bronze

Au 1er poussin : 1 médaille d'or
Au 2ème poussin : 1 médaille d'argent
Au 3ème poussin : 1 médaille de bronze

Au 1er petit poussin : 1 médaille d'or
Au 2ème petit poussin : 1 médaille d'argent
Au 3ème petit poussin : 1 médaille de bronze

À la 1ère fille : 1 médaille d'or
À la 2ème fille : 1 médaille d'argent
À la 3ème fille : 1 médaille de bronze

Article 9 :
Arbitre Principal : Christian Bleuzen – Arbitre Elite 1
Autres Arbitres : Arbitre(s) désigné(s) le cas échéant par l'arbitre principal.

Article 10 :
En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le club de Rennes Paul Bert à publier, dans le cadre de son site internet, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits.

Article 11 :
Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

L'arbitre Principal, Christian BLEUZEN L'Organisateur, Jonathan DEMANGHON

Fait à Rennes, le 10 juillet 2020
(s) BLEUZEN

Version 0 : 10/07/2020